

COMPTE RENDU DE LA SEANCE COMMUNAUTAIRE Mercredi 27 Septembre 2017

Le Conseil de Communauté du Pays Créçois s'est réuni le **mercredi 27 septembre 2017 à 20h30** dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Créçois, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis sous la Présidence de Madame Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

<i>ETAIENT PRESENTS</i>		
BOULEURS	BOUTIGNY	CONDÉ-SAINT-LIBIAIRE
Monique BOURDIER Dominique MEUNIER	Christian PREVOST Marc ROBIN	Patricia LEMOINE René SALACROUP
COUILLY PONT AUX DAMES	COULOMMES	COUTEVROULT
Jean-Louis VAUDESCAL + 2 pouvoirs jusqu'à l'arrivée de Marie-Pierre Badré à 20h49 à partir de la délibération 17.68 : 1 pouvoir	Françoise BERNARD	Alain GAGNEPAIN Jean-Jacques PREVOST
CRECY LA CHAPELLE	ESBLY	LA HAUTE MAISON
Christine AUTENZIO Bernard CAROUGE Valérie LYON + 1 pouvoir	Jean-Marc BOULARAND Jacques COCHARD René GARCHER Valérie POTTIEZ-HUSSON Thérèse ROCHE + 2 pouvoirs	Albane ANCELIN
MONTRY	QUINCY-VOISINS	ST FIACRE
Emmanuel DEMUR Thierry DUMAS José GUERREIRO Françoise SCHMIT	Chantal KACI Denis LEMAIRE Annie MARRE Florent SMAGUINE + 1 pouvoir	Christian VAVON
ST GERMAIN SUR MORIN	SANCY LES MEAUX	TIGEAUX
Jean-Luc CORCY Alain GAILLARD Joel KLEMPOUZ Chantal LEGENDRE	Luc PARFUS	Danielle POIRSON
VAUCOURTOIS	VILLEMAREUIL	VILLIERS SUR MORIN
Maryse MICHON	Didier TASSIN	Agnès AUDOUX + 2 pouvoirs
VOULANGIS	Se sont excusés et ont donné pouvoirs :	
Franz MOLET + 1 pouvoir	Marie-Pierre Badré à Jean-Louis Vaudescal (Couilly-Pont-aux-Dames) Alain Jacquet (Couilly-Pont-aux-Dames) à Patricia Lemoine (Condé-Ste-Libiaire) Sébastien Chimot (Crécy la Chapelle) à Florent Smaguine (Quincy-Voisins) Sylvie Braillon à Valérie Pottiez-Husson (Esbly) Clothilde Messenger à Jacques Cochard (Esbly) Christian Heuzé à Chantal Kaci (Quincy-Voisins) Jean-Pierre Faury (Villiers-sur-Morin) à Monique Bourdier (Bouleurs) Pascal Leseurre à Agnès Audoux (Villiers-sur-Morin) Nadège Arizzi à Franz Molet (Voulangis)	
Secrétaire de séance : Christine AUTENZIO Conseillers en exercice : 49		
De la délibération n° 17.66 à 17.67 38 Conseillers présents 9 Pouvoirs 47 Votants	De la délibération n° 17.68 à 17.75 39 Conseillers présents (arrivée de MP Badré) 8 Pouvoirs 47 Votants	

Modification des représentations à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) - Mandat 2014 – 2020

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts,

Vu le renouvellement des conseils municipaux et conseillers communautaires de 2014,

Vu la délibération n° 14.78 en date du 24 septembre 2014, installant les membres de la CLECT,

Vu la délibération n°16.27 en date du 25 mai 2016, modifiant les représentations pour les communes de Crécy la Chapelle et de Couilly Pont aux Dames,

Vu la délibération n° 16.34 en date du 29 juin 2016, rectifiant la modification du 25 mai 2016,

Vu la délibération n° 16.53 en date du 9 novembre 2016, modifiant les représentations pour les communes de Condé Sainte Libiaire et de Couilly Pont aux Dames,

Vu le règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées approuvé lors de sa réunion du 6 février 2017,

Vu la délibération du 15 juin 2017 de la commune de Couilly Pont aux Dames désignant en qualité de représentant suppléant M. Jacquet,

Vu la modification à apporter sur le titre communal du représentant suppléant de Quincy-Voisins,

Aux postes de Suppléants :

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Couilly Pont aux Dames	Alain JACQUET	Conseiller municipal	Conseiller communautaire
	En remplacement de Jean-Pierre Renault	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Quincy-Voisins	Jean-Jacques JEGO	Conseiller municipal Maire	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **modifie la représentation des membres de CLECT comme suit :**

Représentants Titulaires :

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Bouleurs	Dominique MEUNIER	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Boutigny	Marc ROBIN	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Condé Sainte-Libiaire	Patricia LEMOINE	Maire	Présidente
Couilly-Pont-aux-Dames	Jean-Louis VAUDESCAL	Maire	Vice-Président
Coulommès	Didier MARTINS	Conseiller municipal	x
Coutevroult	Jean-Jacques PREVOST	Maire	Conseiller communautaire
Crécy-la-Chapelle	Valérie LYON	Adjointe maire	Vice-Présidente
Esbly	Jean-Jacques REGNIER	Adjoint au maire	x
La Haute Maison	Thierry POULINET	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Montry	Françoise SCHMIT	Maire	Conseillère communautaire
Quincy-Voisins	Christian HEUZE	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Saint-Fiacre	Christian VAVON	Maire	Conseiller communautaire
Saint-Germain-sur-Morin	Jean-Stéphane AUGROS	1 ^{er} adjoint au maire	X
Sancy les Meaux	Luc PARFUS	Maire	Vice-Président
Tigeaux	Danielle POIRSON	Maire	Conseillère communautaire
Vaucourtois	Maryse MICHON	Maire	Conseillère communautaire
Villemareuil	Didier TASSIN	Maire	Conseiller communautaire
Villiers-sur-Morin	Pascal LESEURRE	Adjoint au Maire	x
Voulangis	Franz MOLET	Maire	Conseiller communautaire

Suppléants :

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Bouleurs	Jean-Philippe ROZEC	Conseiller municipal	x
Boutigny	Jean-Marie FOUSSIER	Conseiller municipal	x
Condé-Sainte-Libiaire	René SALACROUP	1 ^{er} adjoint	Conseiller communautaire
Couilly-Pont-aux-Dames	Alain JACQUET	Conseiller municipal	Conseiller communautaire
Coulommès	Françoise BERNARD	Maire	Conseiller communautaire
Coutevroult	Alain GAGNEPAIN	1 ^{er} adjoint au maire	Conseiller communautaire
Crécy-la-Chapelle	Bernard CAROUGE	Maire	Conseiller Communautaire
Esbly	Laurent BOUVIER	Conseiller municipal	x
La Haute Maison	Albane ANCELIN	Maire	Conseiller communautaire
Montry	Pierre GUERAND	Conseiller municipal	x
Quincy-Voisins	Jean-Jacques JEGO	Conseiller municipal	x
Saint-Fiacre	Véronique PERROTIN	Conseillère municipale	x
Saint-Germain-sur-Morin	Joël KLEMPOUZ	Maire	Vice-Président
Sancy les Meaux	Philippe DUMONT	Conseiller municipal	x
Tigeaux	Francis POISSON	Adjoint au Maire	Conseiller communautaire
Vaucourtois	Rinaldo EMRINIAN	Conseiller municipal	x
Villemareuil	Raphaël PAQUET	Adjoint au maire	Conseiller communautaire
Villiers-sur-Morin	Charlotte YOU	Conseillère municipale	x
Voulangis	Vanessa BUZONIE	Conseillère municipale	x

- ✓ **dit** que la Commission locale d'évaluation des charges transférées se réunira autant de fois que nécessaire sur convocation de son Président,
- ✓ **précise** que la présente délibération sera notifiée aux titulaires et suppléants désignés ci-dessus, ainsi qu'aux Maires du Pays Créçois.

**Signature de l'Avenant n°1 à la Convention Partenariale entre le STIF,
la Communauté de Communes du Pays Créçois et
les Transports Marne et Morin dans le cadre de la conclusion
du contrat d'exploitation du Réseau Grand Morin (CT3)
Pour la période 2017 - 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Vu la délibération 17.36 du 17 mai 2017 relative à la signature de la Convention partenariale entre le STIF, la Communauté de Communes du Pays Créçois et les Transports Marne et Morin dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du Réseau Grand Morin – CT3, pour la période 2017 – 2020,

Vu la Convention partenariale conclue entre le Syndicat des Transports d'Ile de France - STIF, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, la Communauté de Communes du Pays Créçois et le transporteur Transdev - Marne et Morin, dans le cadre du Contrat d'Exploitation du Réseau Grand Morin (CT3), le 29 août 2017,

Considérant les compétences d'*Ile de France Mobilités* en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports en Ile de France,

Considérant les évolutions intervenues dans le fonctionnement du réseau et la nécessité subséquente de modifier la Convention partenariale conclue entre le STIF, la Communauté de Communes du Pays Créçois et les Transports Marne et Morin dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du Réseau Grand Morin – CT3, pour la période 2017 – 2020,

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne s'est retiré du financement des réseaux de bassins et qu'*Ile de France Mobilités* assurera en totalité ce financement, soit 75 846 euros par an sur le Réseau Grand Morin,

Considérant l'évolution de la politique de communication du STIF qui devient *Ile de France Mobilités*,

Considérant la volonté des parties de valoriser l'image du transport routier de personnes avec la mise en œuvre d'une Politique Commune de Communication concourant à cet objectif,

Considérant la répartition des coûts de l'habillage des véhicules et la prise en charge en totalité par la Communauté de Communes du Pays Créçois des adhésifs représentant son logo,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **autorise** la Présidente à signer l'Avenant n°1 à la Convention partenariale conclue entre le STIF, la Communauté de Communes du Pays Créçois et les Transports Marne et Morin dans le cadre du Contrat d'Exploitation de type 3 du Réseau Grand Morin (CT3) pour la période 2017 – 2020.
- ✓ **autorise** la Présidente à signer tout acte se rapportant à la convention partenariale ainsi qu'à l'avenant n° 1.

Contrat Départemental de Développement Durable
Révision du programme d'actions - C3D -
Modification de la délibération N°17.49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211.2 et L.2122.22

Vu la décision du Conseil Général de Seine et Marne pris en séance du 29 janvier 2010, de retenir la candidature de la Communauté de Communes du Pays Créçois à un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D)

Vu la délibération N° 12.60 du Conseil communautaire du 06 décembre 2012 acceptant les modalités de la convention du Contrat C3D et la programmation des actions prévues de 2012 à 2016

Vu la convention du Contrat C3D, signée avec le Conseil Général de Seine et Marne le 14 février 2013,

Vu la délibération N°15.64 du 1^{er} juillet 2015, portant sur la révision du C3D suite aux élections de 2014,

Vu la délibération N°17.49 du 28 juin 2017, portant sur la révision du C3D,

Considérant que le montant total de la subvention du Département ne peut être supérieur à 1.623.240€,

Considérant l'erreur matérielle survenue sur le montant global du prévisionnel de la subvention allouée par le Département, annexé à la délibération N°17.49 du 28 juin 2017,

Considérant la volonté du conseil communautaire de réviser le programme d'actions,

Considérant la proposition de procéder à la diminution de l'enveloppe relative à l'action : aménagement d'un équipement médical pour un montant total de subvention prévisionnelle de 8 797.76 €,

Considérant la lecture, devant le conseil communautaire, du plan d'actions modifié, annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **modifie** la délibération N°17.49 du 28 juin 2017,
- ✓ **accepte** le programme d'actions «C3D» modifié annexé à la présente délibération,
- ✓ **autorise** la présidente à signer tout acte aux effets décrits ci-dessus.

17.69

Décision Modificative N°1

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et 2121-31,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n° 17.21 en date du 22 mars 2017 par laquelle le Conseil communautaire a voté le budget primitif,

Considérant les incidences financières du contentieux avec la société Châteauform,
Considérant le jugement rendu le 2 juillet 2015 par le Tribunal de Grande Instance de Meaux,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'annulation des titres relevant des années 2010, 2009 et 2008, pour un montant total de 77 600 €,
Considérant la nécessité de réajuster les crédits inscrits au chapitre 67,
Considérant que l'équilibre de cette décision modificative n'entraîne pas d'augmentation budgétaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **vote** la décision modificative n°1, telle qu'annexée.
- ✓ **autorise** la Présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

17.70

Prise en charge exceptionnelle d'une amende pour infraction au code de la route

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route, notamment ses articles L.121-1 à L.121-6,
Vu la circulaire NOR BCRE1132005C DU 5/12/2011 relative à la prise en charge des amendes pour infraction au code de la route par les collectivités territoriales et établissements publics locaux,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Considérant l'obligation de la communauté de communes de donner l'identité de l'agent ayant commis l'infraction au code de la route,
Considérant que la communauté de communes s'est vue notifier l'avis de contravention pour non désignation de conducteur le 2 juin 2017,
Considérant que la Trésorerie Publique a rejeté la prise en charge du règlement au motif que la nature de dépense n'est pas prévue à l'arrêté de la régie administrative,
Considérant que la dépense peut être honorée en vertu d'une délibération du conseil communautaire,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **décide**, à titre exceptionnel, la prise en charge de l'avis de contravention pour non désignation de conducteur, d'un montant de 450 €.

Emprunt d'un montant de 800.000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu la délibération n°17.04 approuvant la présentation du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Pays Créçois qui s'est tenu le 1^{er} mars 2017,
Vu la délibération n°17.21 relative au vote du budget unique 2017 le 22 mars 2017,

Considérant l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte la collectivité au titre des emprunts qu'elle contracte pour le financement de ses investissements,

Considérant l'opportunité de fixer un contrat de prêt à taux fixe,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **accepte** la proposition de la CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE portant sur un emprunt total de 800 000 €, correspondant au financement :
 - du déploiement de la fibre optique pour un montant de 389 476 €,
 - de la construction du PPE situé à Saint Germain sur Morin pour un montant de 410 524 €.

Les opérations de négociations sont définies comme suit : Montant : 800 000 €

- Durée : 15 ans
 - Taux fixe de 1.13 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Amortissement constant
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Frais de dossier : 0.10 %, soit 800 €
 - Remboursement anticipé : *possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle.*
- ✓ **autorise** la présidente à signer tout acte aux effets décrits ci-dessus.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) Instauration du taux unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1379-0 bis, 1520 et 1639 A bis,

Vu le Bulletin Officiel des Impôts n° BOI-IF-AUT-90-30-10-20150624,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL 2012 n°141 en date du 17 décembre 2012 relatif à l'extension du périmètre de la communauté de communes du Pays Créçois aux communes de Couilly-Pont-Aux-Dames, Esbly, Montry et Quincy Voisins,

Vu la délibération n° 03-64 du 24 septembre 2003 instituant à compter du 1^{er} janvier 2004 la TEOM sur le territoire du Pays Créçois,

Vu la délibération n° 04-42 du 28 septembre 2004 définissant, à compter du 1^{er} janvier 2005, les zones de perception de la TEOM,

Vu la délibération n° 06-135 du 28 septembre 2006 pour la mise à jour des zonages de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Considérant les obligations légales et réglementaires imposant aux collectivités territoriales d'instituer un taux unique ou un taux de zone pour le prélèvement de la TEOM,

Considérant la nécessité subséquente d'unifier les taux différenciés appliqués sur le territoire,

Considérant l'avis de la commission Ordures Ménagères du 12 septembre 2017, qui s'est prononcée favorablement à l'unification du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente en charge des déchets ménagers,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté par 46 voix pour et 1 contre (Mme Poirson Tigeaux),

- ✓ **institue** un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2018,
- ✓ **autorise** la présidente à signer tout acte aux effets décrits ci-dessus.

Liste des Etablissements exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour 2018

Vu l'article 1521 III-1 du Code Général des Impôts,

Vu les délibérations n° 04-41 et 04-42 du 28 septembre 2004 instituant, à compter du 1^{er} janvier 2005, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et les zones de perception de la TEOM ;

Vu la délibération 06-135, du 28 septembre 2006, pour la mise à jour des zonages de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

Considérant la circulaire n° INTB 1704745N du 27 février 2017 portant informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales ;

Considérant la possibilité d'exonérer de la TEOM certains locaux à usage industriel ou commercial en application du 1 et du 3 du III de l'article 1521 du Code Général des Impôts ;

Considérant les locaux à usage industriel ou commercial qui ont justifié de la souscription d'un contrat de service privé pour l'enlèvement et le traitement de tous leurs déchets.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **décide** d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2018, conformément aux dispositions de l'article 1521 III-1 du Code Général des Impôts, les locaux à usage industriels et/ou commerciaux qui bénéficient d'un contrat de service privé pour la collecte et le traitement de tous leurs déchets :
 - **MAC DONALD** - Z.A les Marceaux avenue de l'ensoleillée 77860 Couilly-Pont-Aux-Dames.
 - **SUPER U** - 61 avenue de l'Ensoleillée 77860 Couilly-Pont-Aux-Dames.
 - **MAISON DES ARTISTES DE PONT AUX DAMES** - 30 avenue Constant Coquelin 77860 Couilly-Pont-Aux-Dames.
 - **TRUFFAUT** (Les Jardins de Coutevroult SA) La Mare aux Poissons CD 406 77580 Coutevroult.
 - **LE DOMAINE DE CRECY** (SAS et SARL le Restaurant du Golf et hôtel) - route de Guérard 77580 Crécy la Chapelle.
 - **SUPER CATENA SARL CRECY BRICOLAGE** 49/51 avenue de Villiers 77580 Crécy la Chapelle.
 - **CAMPING LE SOLEIL DE CRECY** - Route de Serbonne 77580 Crécy la Chapelle.
 - **INTERMARCHÉ SA PRONUTRA** - 31 avenue de Villiers 77580 Crécy la Chapelle.
 - **DOMUSVI RESIDENCE LES TOURTERELLES** - 4 allée des Tourterelles 77450 Esbly.
 - **SAVOY TECHNOLOGY** - rue du Moulin à vent 77860 Quincy-Voisins.
 - **LEADER PRICE** - 46 rue de Paris 77860 Saint-Germain-Sur-Morin.

- ✓ **autorise** la présidente à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Signature de la
Convention pour la participation à l'investissement et au fonctionnement de
l'aire de grand passage de Maisoncelles-en-Brie
entre la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers
et la Communauté de Communes du Pays Créçois**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dont l'article 149 modifie la loi n° 2000-614 susvisée,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-21/DDT/SHRU portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SHRU/n° 40 portant avenant n° 1 au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SHRU/n° 45 portant avenant n° 2 au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/44 du 26 mai 2017 portant mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois,
Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 4.1 stipulant que la communauté est compétente pour « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,
Vu la délibération n° 17.37 du 17 mai 2017 relative au financement de l'aire de grand passage de Maisoncelles-en-Brie,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Créçois a accepté de participer au financement de l'aire de grand passage de Maisoncelles-en-Brie,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ✓ **autorise** la Présidente à signer la Convention pour la participation à l'investissement et au fonctionnement de l'aire de grand passage de Maisoncelles-en-Brie entre la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et la Communauté de Communes du Pays Créçois,
- ✓ **autorise** la Présidente à signer tout acte s'y rapportant.

Compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14.38 en date du 16 avril 2014 donnant délégation à Madame Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Créçois, en vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16.19 en date du 30 mars 2016, modifiant les délégations accordées à la Présidente en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,

DEC 17.43	21/06/2017	Avenant n°1 au marché d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes suite à l'évolution du parc des bâtiments au cours de l'année 2016
DEC 17.44	21/06/2017	Signature d'un marché à procédure adaptée - Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sur le territoire de la CCPC – Lignes 8 et 59 - avec la Société COLAS pour un montant de 379 922.85 € HT (455 907.42 € TTC)
DEC 17.45	30/06/2017	Signature d'une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) relative à l'action de formation « Construire, piloter, et accompagner un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) » prévue du 16 au 18 octobre 2017, proposée au titre gratuit.
DEC 17-46	3/07/2017	Avenant n°1 au marché de fourniture de repas livrés pour la restauration collective – Ajout d'un site de livraison : Structure Multi-Accueil « Bulle d'Eveil »
DEC 17.47	5/07/2017	Avenant n°1 au lot n°5 « Echafaudages » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » — Prolongation de la location des échafaudages – Plus-value de 7 469 € H.T. (8 962,80 € T.T.C.)
DEC 17.48	5/07/2017	Avenant n°3 au lot n°5 « Echafaudages » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » — Prolongation de la location des échafaudages – Plus-value de 7 241 € H.T. (8 689,20 € T.T.C.)
DEC 17.49	05/07/2017	Signature d'une convention avec l'association TPB Val d'Europe pour la mise en place de cours de tennis aux scolaires du Pays Créçois pour l'année 2016 – 2017, pour un montant de 3710€
DEC 17.50	10/07/2017	Signature d'une convention de financement pour la gestion du multi accueil « l'éveil du Pays Créçois » entre le Département de Seine et marne et la Communauté de Communes du Pays Créçois, d'un montant de 44 540.65€ pour 2017.
DEC 17.51	10/07/2017	Signature d'une convention de financement pour la gestion du multi accueil « la marelle » entre le Département de Seine et marne et la Communauté de Communes du Pays Créçois, d'un montant de 22 710.94€ pour 2017.
DEC 17.52	10/07/2017	Signature d'une Convention de partenariat avec l'association Voulstock – Vente des billets d'entrée par la Maison du Tourisme - ANNULEE
DEC 17.53	11/07/2017	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant pour les prestations du conteur François Vincent dans le cadre des journées du patrimoine 2017

DEC 17.54	13/07/2017	Signature d'une Convention de mise à disposition de service pour le balayage mécanisé de la zone d'activités de Crécy la Chapelle – montant forfaitaire de 54,95 € HT pour 1000 mètres
DEC 17.55	13/07/2017	Signature d'une Convention de partenariat avec l'association Voulstock – Vente des billets d'entrée par la Maison du Tourisme
DEC 17.56	17/07/2017	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Laobe – Animations théâtrales lors des visites guidées organisées par la Maison du Tourisme – Montant forfaitaire de 650 € non assujetti à la TVA par prestation d'une journée
DEC 17.57	17/07/2017	Signature d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance technique avec la société AIGA pour l'utilisation du logiciel NOE du service petite enfance, pour le multi accueil « bulle d'éveil » et le troisième poste d'animatrice du Relais Assistants Maternels avenant d'un montant de 236.51€ HT soit 283.80€ TTC.
DEC 17.58	24/07/2017	Suppression de la Régie de recette : Petite enfance « la marelle » à compter du 31 décembre 2017.
DEC 17.59	24/07/2017	Modification de la Régie recette pour l'encaissement des participations familiales dénommée : « Pays Créçois petite enfance SMA l' Eveil » à compter du 01/10/2017.
DEC 17.60	24/07/2017	Nomination d'un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants pour la gestion de l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} septembre 2017 ANNULEE
DEC 17.61	25/07/2017	Signature d'un contrat de location et d'entretien d'un photocopieur couleur pour le Pôle Petite Enfance de Saint-Germain-sur-Morin pour un montant de 382.5 € HT par trimestre jusqu'au 31 décembre 2019
DEC 17.62	25/07/2017	Avenant n°1 au lot n°14 « Equipements de cuisine » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Modification d'équipements de la cuisine et de la laverie – Plus-value de 2 558.73 € H.T. (3 070.48 € T.T.C.)
DEC 17.63	25/07/2017	Signature d'un contrat de maintenance de la porte automatique de la structure multi-accueil l'Eveil du Pays Créçois pour un montant annuel de 307 euros H.T. (368.40 € TTC)
DEC 17.64	25/07/2017	Création d'une régie d'avance pour la structure d'accueil petite enfance « Bulle d'éveil » à Saint-Germain-sur-Morin à compter du 1 ^{er} octobre 2017.
DEC 17.65	02/08/2017	Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Pôle petite enfance sur la commune de Saint Germain sur Morin – Prolongation de mission DET architectural de six mois – Plus-value de 28 755,60 € HT (34 506,72 € TTC)
DEC 17.66	02/08/2017	Avenant n° 2 au lot n° 21 « Signalétique » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » — Remplacement des marquages bas sur châssis vitrés (position 3.2) initialement prévus au marché – Plus-value de 4 658,75 € H.T. (5 590,50 € T.T.C.)
DEC 17.67	04/08/2017	Avenant n° 2 au lot n° 18 « Sols souples » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Reprise des revêtements de sols – Plus-value de 3 944 € H.T. (4 732,80 € T.T.C.)

DEC 17.68	08/08/2017	Avenant n°1 au marché relatif à la « Mission de contrôle technique relative à la construction d'un Pôle petite enfance sur la commune de Saint Germain sur Morin » – Mission complémentaire de délivrance de l'attestation finale handicapés – Plus-value de 550 € HT (660 € TTC)
DEC 17.69	21/08/2017	Avenant n° 2 au lot n° 16 « Mobilier bois sur mesure » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Fourniture et pose de mobiliers supplémentaires – Plus-value de 13 405,75 € H.T. (16 086,90 € T.T.C.)
DEC 17.70	28/08/2017	Avenant n°3 au lot n°3 « Ossature et bardage bois » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » — Suppression d'une position décrite dans l'avenant n° 1 – Moins-value de 1 200 € H.T. (1 440 € T.T.C.)
DEC 17.71	30/08/2017	Signature d'un contrat de mise à disposition de distributeurs de consommables ménagers (produits d'hygiène) à titre gratuit avec la société Daugeron Groupe Hédís.
DEC 17.72	30/08/2017	Signature d'une convention à titre gratuit avec la Caisse d'Allocations Familiales définissant les modalités d'accès à un espace sécurisé dénommé « Mon Compte Partenaire » permettant de transmettre auxdits partenaires des données à caractère personnel nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
DEC 17.73	30/08/2017	Signature d'un contrat de service avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne définissant les engagements de service entre celle-ci et la Communauté de Communes du Pays Créçois dans le cadre de l'accès à « Mon compte Partenaire » en application de la convention d'accès à « Mon compte Partenaire » signée par les deux parties.
DEC 17.74	04/09/2017	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant pour les prestations du conteur Rémi Boussenguï- Agence les Singuliers dans le cadre des journées du patrimoine 2017
DEC 17.75	04/09/2017	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle de la Cie Entre Chien et Loup le cadre du salon du livre du Pays Créçois
DEC 17.76	07/09/2017	Avenant n° 2 au lot n° 10 « Plâtrerie » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Fourniture et pose de cloisons coupe-feu 2h dans le local chaufferie – Plus-value de 1 204,35 € H.T. (1 445,22 € T.T.C.)
DEC 17.77	07/09/2017	Avenant n° 3 au lot n° 11 « Electricité » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Modifications de certaines prestations prévues au marché initial – Plus-value de 10 252,81 € H.T. (12 303,37 € T.T.C.)
DEC 17.78	07/09/2017	Avenant n° 2 au lot n° 19 « Peinture » de la consultation relative à la « Construction d'un Pôle Petite Enfance à Saint-Germain-sur-Morin » – Reprise de peinture suite à des infiltrations et malfaçons en cours de chantier – Plus-value de 3 000 € H.T. (3 600 € T.T.C.)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à